

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2241

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Le permis de construire a été délivré le 18 novembre 2002.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Deux séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004 entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC.

L'objet de ce rapport est de valider dix-sept nouvelles modifications au projet qui ont des impacts sur dix-sept marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une diminution du montant global des lots concernés de 44 030,98 € TTC et d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux correspondants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Ces modifications sont les suivantes :

- l'amélioration de fonctionnement du bloc sanitaire au rez-de-chaussée côté Rhône,
- la mise au point technique suite à la suppression de la façade vitrée étanche sur place,

- l'adaptation de cristallisation et d'enduit de cuvelage,
- la modification liée à la création de deux locaux destinés à recevoir des équipements pour les aménagements extérieurs,
 - le remplacement en retour d'angle extérieur en terre cuite - châssis vitré des épines doubles par des épines simples y compris le capot, la fourniture et la pose d'une goulotte électrique en périphérie partielle de la salle,
- les élargissement et surprofondeurs de fosses monte-charge et ascenseurs et abaissement du plancher-haut du niveau mezzanine de la résidence hôtelière,
- la modification des structures du marché du lot gros œuvre par l'avant-projet sommaire des nouveaux bureaux amont joint aux états descriptifs des divisions en volume (EDDV) de la zone amont,
- la suppression du système de nettoyage et de secours de chaque cuve de station de relevage,
- l'amélioration de l'approvisionnement des cuisines en augmentant la largeur des portes de la cuisine,
- la modification des gaines d'amenée d'air enterrées sous l'allée cavalière imposée par le positionnement réelle du réseau enterré EDF,
- la modification de l'habillage de la paroi de la zone d'exposition trame E, files 9/10,
- le rajout de trois rangées de terre cuite, niveau rez-de-chaussée côté parc, zone foyer hors paroi moulée,
- la simplification du projet en remplaçant des voiles maçonnés par des voiles en béton dans le niveau exposition file C,
- l'affaiblissement acoustique des appareils élévateur,
- la suppression des éclairages dans les balustrades des escalators,
- la modification du désenfumage des salles de commissions du R + 4 et l'amélioration du fonctionnement de la ventilation en mécanisant les registres de régulation d'air,
- l'alimentation des pompes du bassin d'agrément.

Ces modifications techniques ont des impacts sur les lots suivants :

- lot n° 7 - réalisation du gros œuvre - marché n° 030380 X

- . groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,
- . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1 et 2 : 27 158 243,43 € TTC,
- . incidence financière : + 3 119,81 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 27 161 363,24€ TTC ;

- lot n° 13 - façades en terre cuite - marché n° 030627 Q

- . titulaire : Eurofaçade,
- . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1 et 2 : 2 542 195,68 € TTC,
- . incidence financière : - 999,28 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 541 196,40 € TTC ;

- lot n° 14 - cloisonnement - faux plafond en plâtre - marché n° 030573 G

- . titulaire : Sud-est Plâtre-Pare,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1 et 2 : 1 308 627,08 € TTC,
- . incidence financière : + 1 579,99 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 310 207,07 € TTC ;

- lot n° 17 - portes et menuiseries en bois - marché n° 030471 W

- . titulaire : Sussillon,

- . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1 et 2 : 299 834,09 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 18 - agencement en bois - marché n° 030575 J

- . titulaire : Sussillon,
- . montant total initial du marché : 1 988 730,61 € TTC,
- . incidence financière : + 4 329,52 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 993 060,13 € TTC ;

- lot n° 23 - serrurerie- métallique intérieure - marché n° 030512 Q

- . groupement Lenoir-Giraud,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 : 1 776 730,61 € TTC,
- . incidence financière : + 5 670,24 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 782 400,84 € TTC ;

- lot n° 24 - revêtements de sols durs et faïences - marché n° 030590 A

- . titulaire : Rhodanienne de carrelage,
- . montant total initial du marché : 542 822,66 € TTC,
- . incidence financière : - 908,96 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 541 913,70 € TTC ;

- lot n° 26 - revêtements de sols souples - marché n° 030576 K

- . titulaire : Ciolfi,
- . montant total initial du marché : 543 730,30 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 27 - peinture, revêtements muraux - marché n° 030589 Z

- . groupement : Paré-Botta,
- . montant total initial du marché : 798 004,44 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 29 - plomberie-sanitaires-RIA - marché n° 030559 R

- . groupement Christin-Cerniaut,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1 et 2 : 2 629 194,49 € TTC,
- . incidence financière : - 10 423,85 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 618 770,64 € TTC ;

- lot n° 30 - protection incendie - marché n° 030560 S

- . titulaire : TPI,
- . montant total initial du marché : 850 356,00 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 31 - chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage - marché n° 030467 R

- . titulaire : Axima,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 : 6 204 873,50 € TTC,
- . incidence financière : - 199,66 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 6 204 673,84 € TTC ;

- lot n° 32 - électricité-courants forts - marché n° 030561 T

- . groupement : ETDE-Remelec,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 2 : 4 358 685,01 € TTC,
- . incidence financière : - 1 468,38 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 4 357 216,63 € TTC ;

- lot n° 33 - électricité-courants faibles - marché n° 030465 P

- . titulaire : ETDE,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 : 703 469,45 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 34 - système sécurité incendie - marché n° 030469 T

- . groupement Roiret-Sdel-Cegelec,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 : 711 620,00 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 35 - gestion technique du bâtiment - marché n° 030540 W

- . titulaire : Honeywell,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 : 268 518,44 € TTC,
- . incidence financière : + 717,60 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 269 236,04 € TTC ;

- lot n° 36 - appareils élévateurs - marché n° 040434 A

- . titulaire : Schindler,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1 et 2 : 1 557 481,43 € TTC,
- . incidence financière : - 45 448,00 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 512 033,43 € TTC ;

Vu lesdits dossiers ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ses délibérations en date des 18 mars et 26 avril 2002, 10 mai, 12 juillet et 20 septembre 2004 ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres en date du 22 octobre 2004 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide les dix-sept modifications de projet ci-avant décrites.

2° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 7 - réalisation du gros œuvre

- . groupement Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,
- . nouveau montant du marché : 27 161 363,24€ TTC au lieu de 27 158 243,43 € TTC ;

- lot n° 13 - façades en terre cuite

- . titulaire : Eurofaçade,
- . nouveau montant du marché : 2 541 196,40 € TTC au lieu de 2 542 195,68 € TTC ;

- lot n° 14 - cloisonnement - faux-plafonds en plâtre

- . titulaire : Sud-Est Plâtre-Pare,
- . nouveau montant du marché : 1 310 207,07 € au lieu de 1 308 627,08 € ;

- lot n° 17 - portes et menuiseries en bois

- . titulaire : Suscillon,

- . aucune incidence financière ;
- lot n° 18 - *agencement en bois*
 - . titulaire : Suscillon,
 - . nouveau montant du marché : 1 993 060,13 € TTC au lieu de 1 988 730,61 € TTC ;
- lot n° 23 - *serrurerie-métallique intérieure*
 - . groupement Lenoir-Giraud,
 - . nouveau montant du marché : 1 782 400,84 € TTC au lieu de 1 776 730,61 € TTC ;
- lot n° 24 - *revêtements de sols durs et faïences*
 - . titulaire : Rhodanienne de carrelage,
 - . nouveau montant du marché : 541 913,70 € TTC au lieu de 542 822,66 € TTC ;
- lot n° 26 - *revêtements de sols souples*
 - . titulaire : Ciolfi,
 - . aucune incidence financière ;
- lot n° 27 - *peinture, revêtements muraux*
 - . groupement Paré-Botta,
 - . aucune incidence financière ;
- lot n° 29 - *plomberie-sanitaires*
 - . groupement Christin-Cerniaut,
 - . nouveau montant du marché : 2 618 770,64 € TTC au lieu de 2 629 194,49 € TTC ;
- lot n° 30 - *protection incendie*
 - . titulaire : TPI,
 - . aucune incidence financière ;
- lot n° 31 - *chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage*
 - . titulaire : Axima,
 - . nouveau montant du marché : 6 204 673,84 € TTC au lieu de 6 204 873,50 € TTC ;
- lot n° 32 - *électricité-courants forts*
 - . groupement : ETDE-Remelec,
 - . nouveau montant du marché : 4 357 216,63 € TTC au lieu de 4 358 685,01 € TTC ;
- lot n° 33 - *électricité-courants faibles*
 - . titulaire : ETDE,
 - . aucune incidence financière ;
- lot n° 34 - *système sécurité incendie*
 - . groupement Roiret-SDEL-Cegelec,
 - . aucune incidence financière ;
- lot n° 35 - *gestion technique du bâtiment*
 - . titulaire : Honeywell,
 - . nouveau montant du marché : 269 236,04 € TTC au lieu de 268 518,44 € TTC ;
- lot n° 36 - *appareils élévateurs*
 - . titulaire : Schindler,
 - . nouveau montant du marché : 1 512 033,43 € TTC au lieu de 1 557 481,43 € TTC.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - opérations n° 539 et 775 - compte 231 310 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,